

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
VU l'article R.610-5 du code pénal,
VU la demande présentée par I. MAZEIRAT, Chargée des animations et équipements culturels à la Mairie - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser une manifestation musicale sur les places du Marché, St Jacques, du Fort, Rues de Lavaud et Hyacinthe Montaudon, au jardin public, dans la cour de la MJC, Boulevard Mestadier (vers les marches de l'église) pour la Fête de la Musique du mercredi 21 juin 2017 à 17 h 00 jusqu'au jeudi 22 juin 2017 à 1 h 00.

CONSIDERANT que toutes les mesures doivent être prises pour assurer la sécurité lors de la Fête de la Musique,

ARRETE

- Article 1 :** La manifestation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Afin de veiller au bon déroulement de cette manifestation la circulation sera interdite dans le centre ville le mercredi 21 juin 2017 de 17h00 jusqu'au jeudi 22 juin 2017 à 1 h 00.
Pour ce faire, les rues Saint-Jacques, Tourniquet Saint-Jacques, Philippe Bridot et de la Prison, la place St Jacques et du Fort, une partie des rues de Bessereix, Font Froide, Hyacinthe Montaudon, de Lavaud et du Boulevard Mestadier seront interdites à la circulation.
- Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques Communaux et sous leur responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 :** Monsieur Le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le six juin deux mille dix-sept.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Monsieur Le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur L'Adjudant-Chef du Centre de Secours de La Souterraine,
- Madame MAZEIRAT Isabelle.



Le Maire,

Jean-François MUGUAY